



# **Saison 2024-2025** FICHE D'INSCRIPTION

Page à retourner au Grenier Théâtre

Je soussigné(e)	
NOM:	Prénom:
Adresse:	
CP:	VILLE:
<b>Tél. Portable :</b>	Tél. Fixe (facultatif):
Mail (indispensable)	:
Age:	Profession:
Souhaite participer a	nux ateliers de L'école du Théâtre, au Grenier Théâtre.
Merci de mettre une	e croix devant les éléments ci-dessous correspondant à vos choix :
□ <u>L'Atelier « Idées</u>	Scènes » de Grégory Bourut
☐ Session II	- du 14 octobre 2024 au 3 février 2025 – 1 cours par semaine les lundis de 10h à 12h30 I - du 10 février au 2 juin 2025 – 1 cours par semaine les lundis de 10h à 12h30 275 €* par Session, ou 550 € pour 2 sessions + 15 € adhésion**
☐ <u>L'Atelier « Passa</u>	age à l'acte » de Grégory Bourut
Les lundis de	semaine – du 14 octobre 2024 au 18 juin 2025 e 14h à 16h30 550 €* pour la saison complète + 15 € adhésion**
☐ L'Atelier de Sam	nuel Caprini

Tarif: 605 €\* pour la saison complète + 15 € adhésion\*\*

Les lundis de 19h à 21h00

1 cours par semaine – Audition le 30 septembre 2024 à 19h00, si votre candidature est retenue.

Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant auprès du Grenier Théâtre.

<sup>\*</sup> Paiement par mensualités accepté, sous réserve de remettre tous les chèques, lors de votre inscription définitive.

<sup>\*\*</sup> Les 15 € correspondent à l'adhésion à l'association Grenier Théâtre pour la saison théâtrale. Ils doivent être adressé par chèque lors de votre inscription et ne sont pas remboursables (sauf si votre candidature est refusée). Cette adhésion donne accès à des tarifs réduits sur la plupart des spectacles présentés au Grenier Théâtre au cours de la saison 2024-2025.



### L'École du Théâtre - Saison 2024-2025

#### INFORMATIONS à conserver par l'élève

#### L'admission à L'école du Théâtre se fait sur candidature.

Pour valider votre demande d'inscription, vous devez impérativement joindre à la fiche d'inscription :

- 1 Lettre de motivation
- 1 CV théâtre donnant un résumé de votre parcours, les débutants sont bien sûr acceptés
- 1 Photographie récente
- 1 Chèque de 15 €, à l'ordre du Grenier Théâtre (adhésion à l'association).

#### Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

<u>Cotisation de 15 €</u>: adhésion à l'association Grenier Théâtre, non remboursable. Elle permet aux élèves des ateliers de bénéficier de tarifs réduits sur la plupart des spectacles présentés au Grenier Théâtre pendant la saison 2024-2025.

Attention : Le nombre de place est limité pour chacun des ateliers. Chaque professeur se réserve le droit de refuser une inscription. Dans ce cas uniquement, le chèque d'adhésion de 15 € sera restitué ou remboursé.

#### Les dossiers sont à adresser par COURRIER ou par MAIL à contact@greniertheatre.org

#### **Dates et Tarifs des cours :**

#### - L'Atelier « Idées Scènes » de Grégory Bourut

Session I : Réunion de rentrée et 1<sup>er</sup> cours le Lundi 14 octobre 2024 à 10h00. Session II : Réunion de rentrée et 1<sup>er</sup> cours le Lundi 10 février 2025 à 10h00.

Pour votre 1er cours, prévoyez la scène que vous souhaitez travailler en premier (Maximum 2-3 min en lecture).

275 € par session, ou 550 € pour les 2 sessions + Adhésion 15 € - Cours les lundis de 10h00 à 12h30.

#### - L'Atelier « Passage à l'acte » de Grégory Bourut

Réunion de rentrée et 1er cours le Lundi 14 octobre 2024 à 14h00

#### Pour votre 1er cours, prévoyez et préparez une courte scène à présenter au plateau.

550 € pour la saison complète + Adhésion 15 € - Cours les lundis de 14h00 à 16h30. Représentations les 17 et 18 juin 2025.

#### - L'Atelier de Samuel Caprini

Atelier accessible sur présentation de votre candidature suivie d'une audition, en vue de la création d'un spectacle.

Si votre candidature est retenue, nous vous donnerons RDV le Lundi 30 septembre 2024 à 19h00 au Grenier Théâtre. Pour votre AUDITION, préparez une présentation de vous-même, et une courte scène (3 min maximum).

605 € pour la saison complète + Adhésion 15 € - Cours les lundis de 19h00 à 21h00.

## Modalités de paiement : <u>Le règlement des cours se fait à l'issue de la réunion ou, au plus tard, le jour de votre premier cours</u>

Prévoyez un moyen de paiement (CB, Chèques ou Espèces, afin d'effectuer le règlement au plus tard le jour de votre 1er cours. Nous pourrons éventuellement convenir d'un paiement échelonné par chèque : cependant, tous les chèques devront être fournis le jour de l'inscription définitive et datés de ce jour-là.

Si les délais de paiement ne sont pas respectés, l'élève pourra se voir refuser l'entrée du cours. Les chèques, pour les paiements échelonnés, seront déposés en banque aux alentours du 10 de chaque mois.

Pour toute inscription en cours de saison, dans la limite des places disponibles, le montant sera calculé au prorata.

En cours d'année, si l'élève est dans l'incapacité de poursuivre les cours pour causes sérieuses (présentation d'un justificatif indispensable), il doit faire connaître la cause de son arrêt dans un délai de huit jours au maximum, suivant sa première absence. Au-delà de ce délai aucun remboursement ne sera plus effectué. Si le remboursement est validé, il se fera au prorata des cours non suivis, à partir de la date de renonciation explicite.

Dans tous les cas, les absences doivent être signalées, soit au théâtre, soit au professeur, ou par l'intermédiaire d'un autre élève. En début de saison, création d'un groupe WhatsApp pour communiquer.

Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant auprès du Grenier Théâtre.